



Decision de refus contre la demande de visa conjoint de francais

Par **tariik**, le **24/12/2008** à **18:54**

bonjour a tous je suis française par déclaration établie hors de France mariée depuis sept ans avec un algérien et mère de deux petites filles après la transcription de notre acte de mariage mon époux a déposé une demande de visa établissement en France au consulat de France à Annaba -Algérie après 22 jours d'attente on a reçu la décision de refus dans sa justification il est écrit que la réservation d'hôtel est au seul nom de mon mari chose que nous avons fait par ignorance à la fin de la lettre on nous dit qu'un recours est possible au niveau de la commission de recours contre les refus de visa ma question est quel incident aurait-il sur le dossier de mon mari et pouvez-vous faire un recours gracieux au consul général à Annaba merci à tous